Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-933478075-20261013-2026101306-DE

CONSEIL MUNICIPAL
13 OCTOBRE 2026

COMMUNE DE PLUMIEUX

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC

Membres en exercice : 23
Membres présents : 22
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLUMIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunions de Coëtlogon, sous la présidence de Monsieur Sébastien QUINIO, Maire de la commune de Plumieux.

Date de la convocation : 07 octobre 2026

PRESENTS : **QUINIO** Sébastien, **MIGNOT** Samuel, **MARTEIL** Fanny, **BELLAMY** Dominique, **JOLIVET** Soizic, **JOUET** Christelle, **BIENNE** Angélique, **LAGUEUX** Julien, **LE NET** Bruno, **ROUAULT** Pierre, **ROUILLARD** Kevin, **LE PERSON** Christine, **SCHUTTERT** Anke, **QUINIO** Tristan, **BOSCHET** Emanuelle, **MICHARD** Yannick, **STEPHAN** Hervé, **CLÉMENT** Martin, **CADIO** Quentin, **JOUVIN** Gisèle, **LAUNAY** Marina, **ROBERT** Annie

EXCUSE(ES) : **GANNE** Audrey donne pouvoir à **CADIO** Quentin.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Madame **JOUET** Christelle est nommée secrétaire de séance. La séance est publique.

****

6 – ENQUETE DEPARTEMENTALE SUR L'HABITAT INTERMEDIAIRE POUR PERSONNES AGEES

Le Conseil Municipal,

Vu le plan « Un habitat fait pour soi » en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap d'adopter par le Département des Côtes d'Armor (CD22).
Vu que face aux projections démographiques, qui prévoient notamment 7 100 personnes âgées en perte d'autonomie supplémentaires à horizon 2050 en Côtes d'Armor (+ 33 %), ce plan traduit l'engagement du Département pour permettre à chacun de vivre chez soi dans un logement adapté à ses besoins et le plus longtemps possible.

Considérant que la première action de ce plan consiste à réaliser, avec l'appui de l'ADAC22, un diagnostic départemental de l'habitat intermédiaire pour personnes âgées, c'est-à-dire de toutes les formes de logement qui se situent dans le parcours résidentiel des personnes âgées entre le domicile « historique » et l'EHPAD, et qui permettent à nos ainés de continuer à vivre « chez eux » tout en bénéficiant d'un environnement adapté et d'une vie sociale préservée. De nombreux habitats de ce type se développent aujourd'hui dans nos communes sans que le Département en ait nécessairement connaissance.
Considérant que l'échelon communal est le mieux placé pour identifier ce qui existe ou se prépare sur son territoire, le CD 22 demande aux communes de répondre à un questionnaire permettant de définir et mettre en œuvre une stratégie partenariale et coordonnée de développement de l'offre d'habitats à destination de nos aînés.
Considérant l'importance pour notre territoire de développer de l'habitat intermédiaire pour permettent à nos ainés de continuer à vivre « chez eux ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Répondre à ce questionnaire du CD 22 permettant de définir et mettre en œuvre une stratégie partenariale et coordonnée de développement de l'offre d'habitats à destination de nos aînés,

Article 2 : Nommer Madame Annie ROBERT, adjointe aux affaires sociales et la solidarité référente sur ce dossier,

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-933478075-20261013-2026101306-DE

Article 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor

Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Affiché en Mairie le 15 octobre 2026
Transmis en Préfecture le 28 octobre 2026

Pour extrait certifié conforme
Plumieux, le 15 octobre 2026
Le Maire, Sébastien QUINIO

